

Service garanti : la SNCB renvoie rue de la Loi

► Le groupe SNCB a esquissé quatre scénarios de service garanti basés sur le volontariat, dont les syndicats n'ont pas voulu parler.

► La balle est dans le camp du gouvernement.

Un service minimum garanti à la SNCB en cas de grève est-il envisageable ? Et à quelles conditions ? À la demande du gouvernement, les responsables de la SNCB, d'Infrabel, le gestionnaire du réseau, et de HR Rail, qui gère les ressources humaines pour les deux sociétés, ont planché sur la question. Quatre scénarios avaient été dévoilés à la fin de l'an passé aux syndicats – qui les avaient refusés. Ce mardi, des responsables des trois sociétés étaient entendus en commission Infrastructures de la Chambre.

L'audition, que certains élus jugeaient opportun de reporter en raison du climat social, avait été maintenue, à la demande des partis de la majorité. Une manière d'acter le refus syndical et d'ouvrir la voie à un projet de loi qui imposerait la réquisition du personnel nécessaire ? Car les scénarios ne pourraient être mis en œuvre sans la collaboration des organisations représentatives des travailleurs. Basés sur le volontariat, ils supposent en effet que les cheminots préviennent leurs directions de leur intention ou non de participer à la grève 72 heures à l'avance.

Un premier scénario permettrait à la SNCB de transporter 100.000

voyageurs aller/retour, soit un quart du nombre de voyageurs A/R (comprenez : de navetteurs) qui prennent le train durant un jour de semaine. Ne seraient desservis que les grands axes (les lignes vers Bruxelles et les grands axes régionaux, comme la dorsale wallonne et les liaisons Namur-Luxembourg et Namur-Dinant), durant les heures de pointes élargies (entre 6 et 9 heures et entre 16 et 19 heures). Seuls des trains IC circuleraient.

Deux scénarios plus ambitieux

Un cinquième des effectifs de la SNCB et d'Infrabel seraient requis. Mais ce pourcentage est trompeur. Si seulement 15 % des conducteurs et des accompagnateurs devraient se porter volontaires, les pourcentages de présence nécessaires dans d'autres fonctions sont plus élevés : 43 % du personnel en gare, 50 % des agents de sécurité ou encore 85 % des agents affectés par Infrabel à la signalisation et au contrôle du trafic.

SERVICE MINIMUM

Trois secteurs concernés

Lors de la mise en place de l'actuelle coalition fédérale, les quatre partis avaient inscrit dans l'accord de gouvernement l'instauration d'un service minimum garanti dans trois domaines : les prisons, la SNCB et Belgocontrol. Il est prévu que cette mesure soit rendue opérationnelle sous cette législature.

Deux scénarios offrirait la possibilité de transporter plus ou moins la moitié du nombre de voyageurs A/R d'un jour de semaine normal. Le deuxième permettrait de desservir « pratiquement tout le réseau » durant les heures de pointe élargies. Tous les trains IC circuleraient, ainsi que certains trains L (omnibus) et RER, auxquels s'ajouteraient trois trains P (pointe) le matin et le soir. Le scénario numéro trois inclurait en outre un service continu (durant toute la journée, sauf tôt matin et tard le soir) pour certaines relations IC. Le personnel requis est naturellement plus important. Un quatrième scénario a également été imaginé. Il s'agit d'une variante du premier scénario, où les besoins de personnel d'Infrabel (pour la signalisation et le contrôle du trafic) sont moitié moindre, car la circulation des trains de marchandises ne serait pas opérée durant la nuit.

Sur base de l'expérience des cinq dernières années, le scénario numéro un devrait pouvoir être appliqué « dans la plupart des cas », a expliqué le directeur général Transport de la SNCB. Lors de certaines grèves, a-t-il ajouté, les scénarios deux et trois auraient pu être envisagés. Mais le système a ses limites. Si le nombre d'agents requis n'est pas réuni ou si la répartition des volontaires ne correspond pas aux besoins, les trains ne peuvent pas rouler. En outre, la capacité étant limitée, le conseil aux navetteurs resterait identique : ceux qui ont la possibilité d'utiliser un autre de transport devraient éviter le rail. ■

DOMINIQUE BERNS

Service garanti : quatre scénarios

LE SOIR 01.06.16

	Jour de semaine normal	Scénario 1	Scénario 2	Scénario 3	Scénario 4
Offre					
Nombre de voyageurs aller/retour	400.000	100.000	192.000	216.000	100.000
	100 %	25 %	48 %	54 %	25 %
Besoins en personnel					
SNCB	7.767	1.058/20 %	2.067/38 %	2.214/40 %	1.058/20 %
dont					
• conducteurs de trains	1.332	196/15 %	519/39 %	571/43 %	196/15 %
• accompagnateurs	1.286	168/14 %	491/39 %	549/43 %	168/14 %
• Securail	200	100/50 %	180/90 %	180/90 %	100/50 %
• permanence techniciens en gare permanence personnel de bord	70	70/100 %	70/100 %	70/100 %	70/100 %
INFRABEL	5.660	1.133/21 %	1.133/21 %	1.133/21 %	673/13 %
dont					
• signalisation et contrôle du trafic	1.097	933/85 %	933/85 %	933/85 %	473/44 %

SNCB La direction veut des sanctions

La grève des services publics a été assez largement suivie sur le rail, mardi (environ 10 % des trains en circulation côté francophone, 50 % le matin en Flandre, 30 % l'après-midi). Par contre, la situation des jours à venir se complique. Pour les navetteurs, l'incertitude se prolonge : quels trains vont rouler, jusqu'où ?

Ce mercredi matin, syndicats et directions des filiales du rail doivent se retrouver pour évoquer la grève mais aussi les sanctions que les directions entendent bien imposer aux travailleurs. Pour les syndicats, il s'agit d'un mouvement « émotionnel », lié à une directive qui remet en cause le mode d'attribution des jours de crédits octroyés depuis près de 20 ans. Jo Cornu, l'administrateur délégué de la SNCB, s'est dit ouvert à une autre solution, sur le plateau de la RTBF. Mais sur la VRT, il a tenu des propos plus durs, parlant d'une grève

pour des « avantages indéfendables ». Pour la direction, aucun préavis ne couvrant la grève, celle-ci est considérée comme sauvage. « Ceux qui ont pris part aux actions de grève entre le 25 et le 30 mai seront considérés comme absents sans justification. À ceux qui auront pris part à un ou plusieurs jours d'action, un montant unique de 12,5 euros sera retenu de leurs primes de productivité et ils recevront une réprimande sévère dans leur dossier personnel. »

Pour couvrir leurs membres, CGSP et CSC ont introduit un préavis en urgence, mardi matin, couvrant les journées de mercredi à vendredi. Une urgence non légale (il faut un délai de 8 jours ouvrables) que la direction a le loisir d'accepter. Comme elle a refusé, l'ACOD, l'aile flamande de la CGSP, a retiré sa demande de préavis n'assurant pas une couverture légale à ses membres. Les ailes francophones,

au contraire, y trouvent une raison supplémentaire de continuer.

Dans une lettre interne envoyée au personnel d'Infrabel, où « le taux de grève enregistré a oscillé entre 0,8 et 7,8 % selon les jours », le CEO Luc Lallemand précise : « La mesure relative aux jours de récupération a été décidée le 16 décembre 2015. Il me semble utile de rappeler qu'il s'agit bien d'une correction d'anomalie dans le calcul des jours de récupération, pas d'une atteinte au principe. Il n'est en effet pas légitime d'accorder des jours sur des prestations non effectuées. » « Il ne peut être question de porter des coups à notre économie et à notre démocratie à travers des mouvements démesurés et aux motivations floues », précise-t-il.

C'est sur cette base et dans cette ambiance que directions et syndicats doivent se reparler ce mercredi matin à 8h. ■

ÉRIC RENETTE

TRANSPORTS EN COMMUN

La grève va se poursuivre aux TEC... en partie

La grève des services publics a été globalement bien suivie aux TEC wallons. En assemblée générale, les membres de la CGSP ont décidé de poursuivre l'action, embrayant ainsi sur la demande « intersectorielle » du syndicat. Ce mercredi, les bus seront donc encore très largement perturbés. « Mais il est impossible de prédire jusqu'à quel point », regrette Stéphane Thiery, le porte-parole du groupe TEC. Visiblement, les deux autres syndicats ne poursuivront pas le mouvement de grève, il est donc compliqué de prévoir quel bus va rouler et où ainsi que le degré général de perturbation. « Pour nos clients, que l'origine de la grève soit régionale, fédérale ou autre n'a pas grande importance. » Un effort d'information sera fourni sur les différents canaux. La Stib ne prévoit pas de perturbations.

É.R.

prisons Un peu d'huile sur le feu de la contestation sociale

Nouveau coup de massue pour les agents pénitentiaires, au 36^e jour de grève qui paralyse les prisons du sud du pays. À peine Koen Geens annonce-t-il avoir conclu un accord avec quatre des six organisations – les trois syndicats flamands et le SLFP minoritaire – que tombe du camion une note de travail du ministère dessinant le contour du futur service minimum des prisons. Avec notamment la menace de peines de prison et amendes pour les récalcitrants. Le sujet, qui n'est pas à l'ordre du jour des négociations mais est en toile de fond de la grève depuis un mois, est hyper sensible.

Ce service minimum, les directeurs de prisons le réclame depuis longtemps. Il correspond à une exigence du Conseil de l'Europe et est prévu dans l'accord de gouvernement. La Justice l'a d'ailleurs imposé d'une certaine manière via les divers recours déposés et qui ont imposé à l'Etat sous peine d'astreintes un certain nombre de services respectant les droits fondamentaux des détenus.

Le texte du gouvernement établit ainsi une liste assez similaire de droits à garantir. En l'espèce : recevoir les repas en quantité et en qualité suffisantes, être en mesure de se laver, recevoir les soins médicaux nécessaires, avoir le droit de prendre l'air pendant une heure, de téléphoner. Et en cas de prolongement du mouvement social, avoir deux visites par semaine, la possibilité de cantine et de nettoyer sa cellule. À charge des directeurs des prisons d'établir un plan, soumis à concertation sociale, recouvrant les moyens humains nécessaires à ce service dans chaque établissement. En cas de grève, le directeur pourra réquisitionner « un ou plusieurs agents » pour assurer le travail. « Le membre du personnel qui ne donne pas

suite est puni d'une peine d'emprisonnement de 8 jours à un mois et d'une amende », propose le document.

« Inacceptable ! », tranche d'emblée Michel Jacos, de la CGSP. On impose un service minimum qu'on n'est même pas capable de fournir en temps normal à Forest. » Le problème soulevé par les syndicats francophones et flamands, c'est qu'avant de parler de service minimum, il faudrait s'assurer de pouvoir garantir un service courant. À peine tenable avec les effectifs actuels, impossible en tenant compte des mesures de rationalisation à venir (même reportées). « Ce qu'il faut voir, c'est qu'avec un taux d'absentéisme de 15 %, le travail de rationalisation que le ministre attend, c'est déjà notre quotidien », explique Marc Dizier, directeur de la prison d'Andenne et président de l'association des directeurs de prisons francophones. Alors oui, les effectifs sont un problème. ■

« Tout à fait opposés »

« Nous sommes tout à fait opposés au service minimum dans l'état actuel des choses, abonde Filip Dudal, représentant de l'ACV, signataire de l'accord. Mais le ministre connaît notre position et nous a assuré que ce n'était à pas l'ordre du jour. » Le timing de publication du document laisse syndicats comme directeurs perplexes. Du côté du ministère, on l'assure, il n'est pas question d'intégrer la question du service minimum dans la concertation actuelle et la note de travail, rédigée dans le cadre des négociations sociales menées depuis décembre 2014, n'est ni finalisée, ni validée.

En attendant, la grève se poursuit au sud. Les représentants des syndicats qui n'ont pas ratifié l'accord avec Koen Geens verront le ministre ce mercredi après-midi. ■

LORRAINE KIHLE

GARDIENS DE PRISON**26 % des absences pour maladies prises à la Pentecôte sont suspectes**

D'après une enquête du Medex (l'administration chargée des contrôles médicaux), 26 % des gardiens qui ont signalé qu'ils étaient malades lors du week-end de la Pentecôte ne l'étaient peut-être pas, rapportait hier la VRT. Le Medex a effectué 47 contrôles supplémentaires de gardiens de prison durant ce long week-end. Les résultats indiquent que dans 66 % des cas, les gardiens étaient bien malades. Mais dans 26 % des cas, selon le Medex, soit un retour au travail était possible, soit une fausse adresse a été donnée, soit la personne ne s'est pas présentée à la consultation alors qu'elle était convoquée.

C.J.

universités

Examens garantis

La grève a du bon pour les étudiants : ils se sont trouvé un paquet d'alliés sur les bancs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Alors que l'Unecof (le syndicat minoritaire des étudiants) condamne fermement l'immobilité des transports publics au moment où des jeunes jouent leur année scolaire, alors que la FEF (le syndicat majoritaire) déplore les propos déplacés du patron de la FGTB mais se dit solidaire des grévistes, Ecolo est allé un pas plus loin ce mardi. Il a déposé en commission un texte visant à « mieux tenir compte de l'intérêt des étudiants dans le contexte de crise sociale que nous connaissons ».

« De nombreux établissements ont d'ores et déjà demandé aux professeurs de faire preuve de clémence, précisent les députés Philippe Henry et Christos Doulkeridis, mais il s'agit de garantir l'égalité de traitement à tous les étudiants, quel que soit l'établissement. » Ainsi, Ecolo veut que lorsque des événements extérieurs imprévisibles empêchent les jeunes de se rendre aux examens, les établissements soient contraints de trouver, dans la même session, une solution sous la forme « soit d'une épreuve reprogrammée, soit d'une modification d'horaire ».

Au-delà d'un soutien politique sur tous les bancs, le ministre Marcourt s'est montré largement ouvert mais a refusé d'agir dans la précipitation. Il veut prendre le temps de consulter les établissements et les commissaires du gouvernement sur ce sujet. Il devrait revenir avec une proposition concrète lors de la séance plénière du Parlement dans deux semaines. Avec une application possible... pour la prochaine grève. D'ici là, ce sera le règne de la clémence et de la débrouille. ■

ERIC BURGRAFF